

Département de l'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Saint Just en Chaussée

République Française

MAIRIE de Catheux

Le Maire de Catheux,

- Vu le code de la route ;
- Vu le code pénal ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, et à l'action des services et organismes de l'État dans les régions et départements ;
- Vu la circulaire n° 86-230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'État dans le département en matière de circulation routière ;
- Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle - livre I - 8ème partie - signalisation temporaire, pris en vertu de son article 1er et approuvé par arrêté interministériel du 06 novembre 1992 ;
- Vu le règlement de la voirie départementale de l'Oise adopté le 20 mars 1996 par le Conseil Général de l'Oise ;
- Considérant que l'épreuve sportive « Le TOUR DE FRANCE », course cycliste qui doit traverser l'agglomération de Catheux, notamment la D106 ne peuvent se faire sans restriction de la circulation routière ;
- Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité publique sur ces voies et qu'il importe de protéger les usagers de la circulation.

A R R Ê T E :

ARTICLE 1er. - le stationnement des véhicules de toutes catégories sera interdit en agglomération et sur les abords de la RD 106 sur le territoire de Catheux le mardi 8 juillet 2025 à partir de 9 heures jusque 16 heures ;

ARTICLE 2.- Ampliations du présent arrêté seront transmises à :

- Monsieur le Préfet de Beauvais
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Breteuil,
- Monsieur le Chef de l'UTD de SONGEONS,
- A l'intéressé.

A Catheux, le 16 janvier 2025

Le Maire,

Éric TRIBOUT

